

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 5
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 22/05/23
Date d'affichage : 22/05/23

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2012-299
du 21 février 2012 relative à
la transparence de la vie publique
en vigueur, par le Maire
Monsieur Le Maire
réception le :
et notifié ou publié le :

230640
Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 001-210101366-20230601-230640-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 1^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le premier juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, M GABILLET François, et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien et DREYFUS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M GABILLET François a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°230640 : dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'extension du restaurant scolaire au titre du Pacte du territoire

Extension du restaurant scolaire.

L'objectif principal de ce projet est donc d'agrandir le restaurant scolaire

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département au titre du Pacte du territoire.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	
Fonds propres	Extension cantine	38 000.00 €	20 %
Sous-total autofinancement		38 000.00 €	
Etat – Pacte du territoire jusqu’à 100 000 €	Extension cantine	30 000 €	16 %
Etat – Pacte du territoire à partir de 100 000 €	Extension cantine	13 301.51 €	7 %
DETR	Extension cantine	69 639.88 €	37 %
Région	Extension cantine	37 735.35	20 %
Sous-Total subventions publique		150 676.74 €	
TOTAL		188 676.74 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** l’opération de l’extension du restaurant scolaire.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S’ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,

Le 1^{er} juin 2023

Le Maire,
Dominique BOYER

